

Montréal, le 18 novembre 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Éric Fraser  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2014-2015  
Dossier de la Régie : R-3854-2013**

---

Cher confrère,

Tel que prévu aux décisions D-2013-124 et D-2013-148, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9 h à 15 h, du 6 au 20 décembre 2013, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie souhaite connaître comment le Distributeur entend présenter sa preuve. Plus précisément, elle lui demande de lui transmettre les informations suivantes :

- les différents panels qu'il entend présenter;
- les sujets couverts par chacun (avec références à la preuve);
- leurs témoins et leurs qualifications; et
- le temps prévu pour leur présentation.

Le cas échéant, la Régie demande au Distributeur de préciser les sujets qu'il ne prévoit pas couvrir.

Enfin, la Régie aimerait savoir si le Distributeur entend soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 21 novembre 2013.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as